



TITRE DE TRANSPORT SCOLAIRE ET SUBVENTION



Pour les collégiens seine-et-marnais

Formulaires de 1ère souscription pour les enfants scolarisés à Noisy, ils seront remis via l'école, dans les autres cas, ils seront à retirer, à la fin du mois de Juin, en Mairie en fonction de leur mise à disposition par la Communauté d'Agglomération du pays de Fontainebleau.

La prise en charge départementale sur deux forfaits pour les circuits spéciaux scolaires et les lignes régulières, **va augmenter à compter de la rentrée scolaire de septembre 2020.**

Voici les nouveaux tarifs publics départementaux à destination des collégiens seine-et-marnais :

- Sur les **circuits spéciaux scolaires, la participation familiale d'une carte SCOL'R sera de 24 € (frais de dossier compris) soit une réduction de 76 € par élève concerné au regard du coût actuel (actuellement à 100€)**
- Sur les **lignes régulières, le reste à charge d'une carte Imagine R sera fixé à 75 €, après l'aide complémentaire du Département qui sera mise en place début 2021.** Pour ce faire, les familles devront s'acquitter du règlement du titre Imagine R de 100€ et seront, sur demande sur un site dédié, remboursées à hauteur de 25 € par le Département.

Pour les renouvellements au collège, le dossier est envoyé à domicile par Ile De France mobilités

**Pour plus d'informations, rendez-vous sur
<https://www.iledefrance-mobilites.fr>**